

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application de l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Projet de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet

Objet de la concertation préalable

Le projet prévoit la remise en service du raccordement ferroviaire de Mourepiane, l'aménagement d'un faisceau de réception ferroviaire sur le port de Marseille-Fos, la construction d'une voie supplémentaire de manœuvre sur le faisceau de Saint-André et l'adaptation de la capacité du terminal maritime MedEurope.

Le projet est porté conjointement par le Port de Marseille-Fos et SNCF Réseau. Les deux maîtres d'ouvrage souhaitent saisir l'opportunité de la procédure de concertation préalable pour créer un espace d'échanges et de collaborations avec les parties prenantes du territoire. De par sa nature, son dimensionnement et sa localisation, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L.122-1 du code de l'environnement. Une étude d'impact unique et une enquête publique conjointe aux deux maîtres d'ouvrage seront alors réalisées.

Organisation de la concertation préalable

La concertation préalable est organisée à l'initiative du Port de Marseille-Fos et de SNCF Réseau en application de l'article L.121-17 du code de l'environnement et selon les modalités des articles L.121-16 et L.121-16-1 du même code.

Elle est organisée sous l'égide de Monsieur Mathias BOURRISSOUX, garant désigné conformément à la décision n° 2020/42/MODERNISATION PORT MARSEILLE/1 par la Commission nationale du débat public.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se tiendra du **mercredi 16 novembre 2022 au mardi 20 décembre 2022 inclus**.

Modalités de la concertation préalable

Pour l'information du public :

- **Une publication** de l'avis de concertation préalable le 31/10/2022 dans les journaux La Provence et La Marseillaise
- **Un site internet** dédié à la concertation a été créé : www.concertation-reconstitution-canet.fr
- **Un dossier de concertation** sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs des maîtres d'ouvrage, disponible sur le site internet dédié à la concertation et mis à disposition lors des rendez-vous de la concertation, ainsi qu'au siège du Port de Marseille-Fos (23 place de la Joliette, 13002 Marseille)
- **Une synthèse du dossier de concertation** disponible également sur le site internet dédié et mis à disposition lors des rendez-vous de la concertation, ainsi qu'au siège du Port de Marseille-Fos (23 place de la Joliette, 13002 Marseille)
- **Une vidéo de présentation du projet**, disponible sur le site internet dédié et diffusée lors des rendez-vous de la concertation
- **Une exposition** est prévue lors des rendez-vous de la concertation
- **Une affiche** annonçant les dates et modalités de la concertation, diffusée dans les commerces du périmètre de la concertation
- Des **avis sur les réseaux sociaux** seront diffusés au cours de la concertation pour une large information du public.

Pour l'expression du public (renseignements complémentaires à venir sur les modalités de participation sur le site www.concertation-reconstitution-canet.fr) :

2 réunions publiques sont prévues :

- Réunion publique d'ouverture, mercredi 16 novembre 2022 à 18h00, à l'Association musicale Sainte-Cécile (1 place Raphel, 13016 Marseille)
 - Réunion de synthèse, jeudi 15 décembre à 18h30, à l'Ecole de la 2^{ème} chance (360 chemin de la Madrague-Ville, 13015 Marseille)
- 1 atelier thématique sur inscription via le site internet, dédié à la question des effets du projet**, lundi 21 novembre à 17h30, à l'Ecole de la 2^{ème} chance (360 chemin de la Madrague-Ville – 13015 Marseille)

2 ateliers-visite sur le terrain, sur inscription via le site internet, dans les secteurs du projet :

- Atelier-visite consacré au raccordement ferroviaire de Mourepiane, mardi 29 novembre à 16h30, au Centre social Les Musardises (32 rue des Musardises – 13015 Marseille)
- Atelier-visite consacré aux aménagements du faisceau ferroviaire sur les bassins Est du Port, mardi 6 décembre à 16h30, au Réfectoire des Formes 8/9 (Porte 4, Chemin du Littoral, 13015 Marseille)

Des avis, questions, contributions, propositions peuvent être déposés sur le site internet www.concertation-reconstitution-canet.fr, ainsi que sur papier dans les urnes mises à disposition lors des rendez-vous de la concertation

Des questions peuvent être adressées au garant par voie dématérialisée, à l'adresse e-mail suivante : mathias.bourrissoux@garant-cndp.fr

Bilan du garant

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, le garant transmettra son bilan au Port de Marseille-Fos et à SNCF Réseau, qui le publieront sans délai sur le site internet dédié de la concertation conformément à l'article R.121-23 du code de l'environnement. Ce bilan sera également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public et sera joint au dossier d'enquête publique du projet.

Le choix / la décision du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable

Le Port de Marseille Fos et SNCF Réseau publieront sur le site internet dédié à la concertation, dans un délai de 2 mois à compter de la publication du bilan du garant, les mesures qu'ils jugeront nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation conformément à l'article R.121-24 du code de l'environnement.

Les Maîtres d'ouvrage



Grand Port Maritime de Marseille
23, Place de la Joliette – CS81965 – 13226 Marseille



SNCF Réseau
5, rue de Crimée - 13003 Marseille